

Fédération des Arts de la Rue
Auvergne-Rhône-Alpes

Village Sutter,
10 rue de Vauzelles

69001 Lyon

06.50.24.13.28

coordination@fede-rue-aura.fr

Siret : 488 083 858 00024

APE : 9002Z – Activités de
soutien au spectacle vivant



1%

Travaux Publics

Étude-action

de la Fédération des Arts de la Rue
Auvergne-Rhône-Alpes



SOMMAIRE

1 – La Fédération des Arts de la Rue Auvergne-Rhône-Alpes	p.1
Objet	
Valeurs	
Objectifs	
Chantiers en cours	
2 – L’Art et la Culture dans la fabrique des territoires	p.2
Ce qui est en jeu	p.2
– La création artistique	
– L’espace public	
– L’équité territoriale	
La proposition de la Fédération: le 1% Travaux Publics	p.3
– Définition	
– Lobbying dans le cadre de la loi LCAP	
– Expériences encouragées sur les territoires	
– Perspectives de travail avec la Métropole de Lyon	
3 – L’Étude–Action de faisabilité et d’expérimentation du 1% TP	p.4
Questionnements	p.4
Missions	p.4
– Mieux connaître et mobiliser les acteurs privés intervenants dans la fabrique de la ville	
– Disposer d’une boîte à outils opérationnelle	
– Enclencher la mise en oeuvre sur 4 territoires pilotes de la Métropole de Lyon	
– Mission de conseil en stratégie	
Calendrier et pilotage	p.6
Intervenant: Marc Villarubias	p.6
Budget prévisionnel	p.7

1 – La Fédération des Arts de la Rue Auvergne–Rhône–Alpes

Objet

La Fédération des Arts de la Rue Auvergne–Rhône–Alpes fait partie d'un réseau de 11 fédérations régionales et nationale.

L'association a pour but de fédérer le secteur professionnel des Arts de la Rue, de faire circuler des idées, de promouvoir et de défendre une éthique et des intérêts communs, de prendre position dans des domaines se référant au spectacle vivant et en particulier aux Arts de la Rue, notamment en ce qu'ils sont concernés par la définition des politiques culturelles, par l'aménagement du territoire et la pratique artistique dans l'espace public. L'association adhère à l'universalité des valeurs de liberté et de tolérance.

Valeurs

- La liberté d'expression, de pensée, de création et de circulation dans l'espace public dans le respect des droits culturels et de la dignité humaine,
- L'égalité culturelle, l'équité territoriale et sociale et le libre accès aux pratiques artistiques,
- Une fraternité portée par le lien social, la recherche de l'intérêt général et la défense du bien commun,
- La réappropriation collective et citoyenne de l'espace public comme lien de partage, de rencontre et de vivre-ensemble, selon les principes de solidarité, de mutualisation et de co-construction des politiques publiques.

Objectifs

La Fédération œuvre à la consolidation et au développement des Arts de la Rue sur trois axes directeurs :

- leur reconnaissance professionnelle et artistique
- le développement de ses financements, de ses équipes et de ses outils
- l'ouverture et le dialogue avec l'ensemble des acteurs artistiques et culturels

Elle a pour rôle de:

- Fédérer le secteur professionnel de la création artistique dans l'espace public,
- Faire circuler des idées,
- Promouvoir et défendre une éthique et des intérêts communs,
- Intervenir sur les enjeux des politiques culturelles, de l'aménagement du territoire et de la pratique artistique dans l'espace public.

- Stimuler le dialogue entre les entités administratives et organisationnelles diverses (Etat, collectivités territoriales)
- Faire des préconisations concrètes pour favoriser et faciliter les expressions artistiques et pratiques culturelles dans l'espace public.

Chantiers en cours

SODAREP

(Schéma d'orientation et de développement des Arts de la rue et dans l'Espace Public)

- Se connaître: mise en place de la cartographie des acteurs des Arts de la Rue
- Se rencontrer: mise en place et suivi des Concertation pour la Création en Espace Public (CCEP) à St-Etienne, Val de Drôme et Grenoble
- Se financer: réflexions et prospectives autour des financements tels que le 1% Travaux Publics (1%TP), le mécénat, les fonds de dotation, ...

La Fédération a réalisé une vignette vidéo sur le SODAREP (à voir [ici](#)) afin d'expliquer de manière ludique et pédagogique ces trois axes. Une autre vignette spécifique sur le 1%TP verra le jour en début d'année 2021.

Chantier Égalité Femme/Homme:

véritable chantier trans-régional de comptage des programmations et financements, de sensibilisation et de formation à l'égalité Femme/Homme dans les Arts de la Rue.

Espaces de dialogue et mise en perspectives de nos métiers

- Organisation de journées professionnelles annuelles
- Organisation de rencontres avec les institutions au Festival d'Aurillac
- Participation aux événements nationaux : Universités Buissonnières, Pop Mind, ...

Actions politiques

- Membre de la Plateforme du Spectacle Vivant
- Membre du COEFF
- Auditionnée par les comités de relance de la Région Auvergne–Rhône–Alpes et de la Métropole de Lyon
- Fédération-pilote de l'enquête nationale des conséquences COVID 19 pour les Arts de la Rue

2 – L'Art et la Culture dans la fabrique des territoires

Ce qui est jeu

La création artistique

Etre spectateur de la réalité et devenir créateur d'un imaginaire collectif : l'acte de création naît d'une perception individuelle d'un environnement pour devenir la représentation collective d'un événement social, culturel ou politique propre à chaque société ou territoire de vie commune.

Les regards d'artistes expriment des émotions, des sensations dans le but de construire un imaginaire collectif singulier. Proposer une nouvelle lecture, amener à réfléchir d'une autre façon sur un passé, un commun ou encore se projeter dans l'avenir et créer des instants nécessaires à chaque personne pour se situer dans le monde qui l'entoure.

Ainsi, la création de propositions esthétiques fortes assemblées à des propos, témoigne d'une vitalité et d'un dynamisme artistique nécessaires à chaque société, la question de son développement et de soutien est donc primordiale.

L'espace public

Les rues, les places, les parcs, les chemins sont des lieux de vie aux multiples usages individuels et collectifs. Ces lieux de rencontres, de communion, de fêtes, de contestations, de commerce,... sont porteurs d'enjeux sociaux et culturels majeurs.

Les pressions exercées sur l'espace public contemporain (privatisation, commercialisation, sécurité, aseptisation...) renforcent l'individualisme, le communautarisme et le repli sur soi, et interrogent les principes de démocratie, de liberté et du « vivre ensemble ».

Face à ces évolutions, « la vitalité et l'intensité de l'espace public tiennent autant à l'inventivité des aménageurs, à la créativité des artistes qui le mettent parfois en scène et à la mobilisation des activistes qui l'occupent, qu'à la ruse des usagers qui le détournent au quotidien pour inventer d'autres fonctions et usages, échapper à la répétition et au vide et redonner du sens. » *

*Les nouveaux arts de faire - contribution de Luc Gwiazdzinski au Manifeste pour la création artistique dans l'espace public

L'équité territoriale

Chantier prioritaire du gouvernement et objectif des politiques d'aménagement et de développement local, l'équité territoriale vise à assurer à tous les territoires et à leurs habitants les mêmes conditions d'accès aux services publics et privés, au logement, à l'emploi, à la vie sociale.

Force est de constater que comme dans d'autres champs de la vie publique, les inégalités artistiques et culturelles s'accroissent, du fait d'un maillage de l'offre encore insuffisant. La fracture se creuse entre les métropoles et leurs périphéries et au sein même des métropoles.

Prenant comme terrain de création la rue, la ville, le village, le paysage, faisant avec ceux qui les habitent, les Arts de la Rue sont par essence accessibles à tous et constituent une réelle opportunité de créer des synergies au local.



Projet Sputnik à la Duchère
Compagnie Là Hors de
Crédit photo: Là Hors de

La proposition de la Fédération: le 1% Travaux Publics

Depuis 10 ans, la Fédération Nationale des Arts de la Rue porte la proposition de consacrer volontairement 1% au minimum, du coût des opérations de travaux publics afin de financer des projets artistiques et culturels dans l'espace public.

Définition

Fort du modèle du 1% Artistique (dit « décoratif » ou « bâtiment public ») créé en 1951, qui a pour premier objectif de mettre en relation le citoyen avec des oeuvres d'arts plastiques contemporaines, la Fédération propose, sans rien enlever à ce dispositif, d'en créer un nouveau. Distinct du « 1% Artistique » existant, ce dispositif inclut toute la diversité de la création artistique.

Ce 1% pourrait concerner les budgets de création ou de rénovation de l'espace public, budgets de travaux de voirie, de réseaux souterrains (VRD) ou de transport, d'opérations d'urbanisme et d'aménagements urbains (ZAC), d'opération de renouvellement urbain, etc... (à l'exclusion des bâtiments publics déjà concernés par le 1% Artistique).

Lobbying dans le cadre de la loi LCAP

A l'occasion des discussions sur le projet de loi relatif à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP), la Fédération a conduit un important travail de lobby. En 2016, l'article 6 de la loi a imposé la remise d'un rapport sur l'opportunité de mettre en place un dispositif permettant à l'État, aux collectivités territoriales et à leurs groupements de consacrer 1% du coût des opérations de travaux publics au soutien de projets artistiques et culturels dans l'espace public.

En janvier 2017, la Fédération Nationale a été auditionnée par la mission en charge de ce rapport. Ce rapport n'ayant pas été remis au Parlement, la Fédération par l'intermédiaire d'un député a posé une question au gouvernement afin de connaître les suites données à ce rapport. Sans souhaiter le rendre obligatoire et contraignant, le Gouvernement a néanmoins encouragé l'expérimentation du dispositif sur la base du volontariat.

Expériences encouragées sur les territoires

Au plus proche des territoires, les Fédérations Régionales organisent des débats pour sensibiliser les élus, artistes, citoyens, urbanistes. Elles suivent et encouragent des expérimentations. La Fédération Nationale a ainsi travaillé à la compilation d'initiatives pouvant se rapprocher du 1% Travaux Publics. Le livret «Bâtisseurs de cités, tisseurs de liens» sera bientôt disponible.

Perspectives de travail avec la Métropole de Lyon

Aujourd'hui, la Fédération AURA souhaite, en relation avec les différentes parties prenantes, entrer en phase d'étude et d'expérimentation sur le territoire de la Métropole de Lyon.

La Métropole de Lyon est un territoire historique de mobilisation de l'art et de la culture dans le cadre du renouvellement urbain. Au moment où le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain se met en place dans différents territoires de la Métropole, cette dernière a conclu avec l'Etat un protocole d'accord qui prolonge le Contrat de Ville jusqu'en 2022 et qui intègre la perspective d'étudier la faisabilité d'une expérimentation du 1%TP dans les communes/quartiers en Renouvellement Urbain.

3 - L'Étude-Action de faisabilité et d'expérimentation du 1% TP

Questionnements

Cette Étude-Action doit apporter des réponses pratiques sur ces principaux questionnements généraux :

- Comment fédérer des acteurs de la fabrique de la ville (maîtres d'ouvrage, d'œuvre et d'usage) autour de la culture et de l'art sur le territoire ?
- Comment susciter la philanthropie privée dans les champs de l'art, de la culture, de la fabrique urbaine et des territoires ?
- Quels moyens financiers et techniques peuvent être mutualisés pour développer les créations artistiques avec un souci d'équité territoriale ?
- Comment mobiliser une part du montant d'une opération d'aménagement au profit d'une politique globale d'art dans l'espace public ?
- Comment créer des pools de financement public/privé alliant dons, part du montant d'une opération (1% Travaux Publics) et autofinancement (fonds publics) ?
- Comment développer des partenariats innovants privés/associations/collectivités territoriales sous différents angles : taxe, sponsoring, mécénat, dons de différentes natures (compétences ou moyens financiers) et contreparties fiscales et sociales ?
- Quelle gouvernance démocratique associant les acteurs de la culture et de l'art, de l'aménagement et des territoires autour d'un fonctionnement transparent et d'un pilotage collégial ?

Missions

L'Étude-Action comprend 3 missions à mener en parallèle et une mission générale de conseil en stratégie :

A - Mieux connaître et mobiliser les acteurs privés intervenants dans la fabrique de la ville

Les créations ajoutent une plus-value sociale et participent à la qualité de l'opération d'urbanisme. Elles donnent une visibilité au projet, à valoriser en termes d'image et de communication.

Au travers de l'Étude-Action, il s'agit de mieux connaître les acteurs et les attentes du secteur, de partager avec ces acteurs un langage, des objectifs, des outils, pour pouvoir faire ensemble.

Qui sont-ils, de l'entreprise locale ou groupe? Quelles sont leurs préoccupations ? Quel lien avec la Responsabilité sociale/sociétale de l'entreprise?

Comment susciter l'intérêt? Comment présenter l'art et la culture dans l'espace public? Avec quels outils?

Quels sont nos interlocuteurs en Métropole lyonnaise, en Région?

Quelle stratégie d'approche adopter en fonction du type d'acteurs?

Méthode et rendus :

En préparation de rencontres avec certains acteurs ciblés de la Métropole et de la Région, puis enrichis, les rendus suivants sont attendus :

- > lexique et éléments de langage, un argumentaire intelligent et fin
- > présentation du système d'acteurs et identification des interlocuteurs (listing avec contacts clefs)
- > proposition d'outils de pédagogie et de communication
- > stratégie/étapes vers des actions concrètes pour aller vers les entreprises

B – Disposer d'une boîte à outils opérationnelle

Les expériences menées sur les territoires montrent qu'il existe plusieurs façons de faire.

La singularité des territoires et de ses acteurs font que les interventions de l'art et de la culture dans la fabrique de la ville se réalisent à des échelles géographiques et de temps différentes. De l'intégration à la réflexion globale (plans et programmes, contrats territoriaux, documents d'urbanisme), à l'opérationnel (clause culture dans la commande publique, fonds de dotation, société coopérative d'intérêt collectif), de multiples outils peuvent être mobilisés.

Au travers de l'Étude-Action, il s'agit d'appréhender leur pluralité, de les analyser et d'apporter les éléments de méthodes permettant leur mise en œuvre concrète sur la Métropole de Lyon et en Région.

Une attention particulière sera apportée à la pluralité des situations (renouvellement urbain en politique de la ville, infrastructure en milieu rural, opération d'urbanisation en périurbain, par exemple).

Méthode et rendus :

Basée sur des retours d'expériences et des expertises, la boîte à outils opérationnelle comportera :

- > un tour d'horizon des dispositifs existants ou qui pourraient être mobilisés
- > le détail opérationnel de 4 outils :
 - Champs d'intervention (lien dans le temps et l'espace du financement et de l'action artistique)
 - Réglementation actuelle et évolutions souhaitables
 - Financement et comptabilité (outils publics/privés)
 - Périmètre géographique
 - Gouvernance
 - Éthique
 - Stratégie et modalités de mise en œuvre concrète
- > une analyse comparée des outils (avantages/inconvénients, forces/faiblesses, commentaires sur la transférabilité)

C – Enclencher la mise en œuvre sur 4 territoires pilotes de la Métropole Lyonnaise

Compte tenu de la volonté de la Métropole Lyonnaise d'intégrer l'art et la culture dans la fabrique de la ville en particulier dans la politique de la ville, il est proposé d'enclencher la phase opérationnelle de la mise en œuvre du 1% Travaux Publics sur des territoires pilotes.

Sur la Métropole lyonnaise, dans le cadre du NPNRU, 7 quartiers sont reconnus d'intérêt national et 4 d'intérêt régional. comme étant prioritaires et 4 quartiers sont reconnus d'intérêt régional.

4 projets de rénovation Bron, Vaulx en Velin, Rillieux et La Duchère sont identifiés comme potentiels territoires pilotes de cette étude de cas.



Méthode et rendus :

Il s'agira :

- > D'identifier les acteurs et la gouvernance de ces projets (GPV-élu.e.s et techniciens, bailleurs, urbanistes, promoteurs...)
- > D'échanger avec ces acteurs pour les sensibiliser et recueillir leurs attentes vis-à-vis de la mise en œuvre du 1% Travaux Publics
- > De retenir et détailler ensemble un outil/dispositif adapté : outil, organisation, gouvernance, financement, champ d'intervention, périmètre...
- > De partager un processus de mise en œuvre efficace (étapes de réalisation)
- > D'obtenir les engagements des différents acteurs sur une mise en œuvre immédiate

D – Mission de conseil en stratégie

Il s'agit d'accompagner la Fédération et ses partenaires vers le développement du 1% Travaux Publics sur le territoire régional, une fois l'Étude-Action réalisée.

Méthode et rendus :

Pour assurer le développement du 1% Travaux Publics sur le territoire régional, les conseils en stratégie porteront sur :

- > le rôle de la Fédération
- > les actions à mener par la Fédération (quand ? avec qui ? comment ?)
- > l'articulation avec les compétences de l'État et des collectivités locales

Il est notamment attendu que soient données des pistes pour le partage élargi de cette démarche à l'automne 2021.

Calendrier et Pilotage de l'étude

L'Étude-Action a une durée évaluée à 9 mois à compter de janvier 2021 (1er semestre: réalisation étude, juillet à septembre: préparation restitutions).

Les 3 missions principales (A-B-C) sont conduites concomitamment. La mission de conseil en stratégie (D) les transcende.

Le pilotage de l'Étude-Action est assurée de manière partenariale par la Fédération Régionale des Arts de la Rue, l'État, La Métropole Lyonnaise et les communes concernées par l'étude de cas.

Un comité de suivi sera mis en place et se réunira à trois reprises :

- janvier 2021 : partage, précisions et validation de la méthode, du planning et des rendus
- mars 2021 : point à mi-parcours
- juin 2021 : rendu de l'Étude-Action, positionnement des maîtres d'ouvrage et des partenaires, préparation d'un partage élargi de la démarche en septembre 2021.
- septembre: rendu à un public plus large (adhérent.e.s de la Fédération, des associations du BTP, institutionnels, ...)

Intervenant: Marc Villarubias

Le parcours professionnel de Marc Villarubias le positionne au carrefour des politiques culturelles, de la ville et du développement soutenable.

Agent de développement généraliste dans le cadre des procédures de développement social des quartiers, il impulse la mise en place à Lyon d'une thématique culture dès 1996. Conseiller technique auprès des adjoints délégués du pôle culture de la Ville de Lyon en 2001, il contribue en 2004 à la concrétisation de la Charte de coopération culturelle, premier outil local de mobilisation des grands équipements culturels dans le champ de la politique de la ville.

Sa quatrième version, la Charte de coopération culturelle Lyon Ville Durable 2017-2022 a reçu le prix international CGLU-Mexico-Culture 21, comme meilleure politique mondiale de mobilisation de la culture pour le développement durable des territoires. Marc Villarubias est aujourd'hui consultant indépendant pour CO18 - Culture Objectif 18 et propose expertise, conseil

et accompagnement auprès des collectivités, des organisations et des opérateurs culturels, artistiques et patrimoniaux pour réaliser les transitions de la culture, et mettre de la culture dans les transitions.

Il est aussi conférencier et dispense des cours dans différentes écoles (Panorama de la culture, Culture et développement durable, Culture et RSE dans l'entreprise, culture et attractivité des territoires). Il est actif dans les réseaux internationaux de la commission culture de CGLU et de Creative Mobilities et est engagé sur le sujet des patrimoines numériques. Ses référentiels de travail sont Culture 21: Actions de CGLU, les Objectifs de Développement Durable de l'ONU, la Responsabilité Sociétale des Organisations, les Droits Culturels, la Charte de Coopération Culturelle et la Charte Culturelle de Rome. Ses principes de travail sont d'accompagner au plus près les parties prenantes d'une problématique pour fabriquer ensemble des solutions adaptées, opérationnelles et innovantes.

Budget prévisionnel

CHARGES		PRODUITS	
Réalisation étude			
Honoraires Conduite étude	18 500	Métropole de Lyon	20 000
Honoraires Expertise juridique	5 000	État Politique de la Ville	5 000
Missions	1 500	État Droit Commun Culture	5 000
Communication	4 500		
Rendu Public		Financements privés	15 000
Location matériel scénique	4 000		
Salaires et charges techniciens	2 000		
Réception	2 000		
Autres frais			
Coordination Fédération	5 000		
Divers	2 500		
TOTAL	45 000	TOTAL	45 000